

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 MARS 2013

Le huit mars deux mille treize, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 1^{er} mars 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, ÉLLIAS Claude, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

Étaient absents excusés : LE SCANFF Didier, ÉZANIC Jean-Louis.

Monsieur ÉZANIC Jean-Louis donne pouvoir à pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 pour les budgets, commune, lotissement et panneaux photovoltaïques ont été réalisées par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2012 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

COMMUNE

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	296 460.96 €	626 078.33 €
Recettes	301 317.80 €	921 618.95 €
Excédent	4 856.84 €	295 540.62 €

LOTISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2012 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	500 241.83 €	460 833.17 €
Recettes	450 639.45 €	472 077.00 €
Excédent		11 243.83 €
Déficit	49 602.38 €	

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2012 des panneaux photovoltaïques arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	6 299.41 €	5 705.13 €
Recettes	3 448.74 €	7 012.59 €
Excédent		1 307.46 €
Déficit	2 850.67 €	

AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012

COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2012 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 161 966.82 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 526 415.80 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 161 966.82 € est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 526 415.80 € est affecté en partie :
 - pour 234 556.01 € en report de la section de fonctionnement,
 - pour 291 859.79 € à la section d'investissement.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2012 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 350 241.83 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 141 278.75 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 350 241.83 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 141 278.75 € est affecté en report de la section de fonctionnement.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2012 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 6 492.20 €
- Résultat de la section d'exploitation : - 453.05 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 6 492.20 € est constaté à la section d'investissement,
- Le déficit de fonctionnement de 453.05 € est constaté à la section de fonctionnement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

COMMUNE

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	1 210 868.14 €	1 210 868.14 €
Fonctionnement	1 127 756.01 €	1 127 756.01 €
TOTAL	2 338 624.15 €	2 338 624.15 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 337 300 €, les charges à caractère général pour 282 450 €, les autres charges de gestion courante pour 110 400 €, les frais financiers pour 46 100 €. Le virement à la section d'investissement représente 337 297 €.

Concernant la section d'investissement, le poste principal concerne la rénovation de la rue du Stade pour 226 503 €, l'aménagement du village de Boderel pour 193 000 €, la création de 2 logements au-dessus de la Poste pour 121 000 €, l'aménagement d'un cabinet médical pour 85 000 €, l'aménagement du bureau de la Poste pour 25 000 €, les travaux de voirie pour 65 000 € une provision de 70 000 € pour les études de la salle multi fonction, l'aménagement du cimetière communal et du columbarium pour 33 000 €.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	856 671.83 €	856 671.83 €
Fonctionnement	647 726.75 €	647 726.75 €
TOTAL	1 504 398.58 €	1 504 398.58 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	11 158.88 €	11 158.88 €
Exploitation	13 732.13 €	13 732.13 €
TOTAL	24 891.01 €	24 891.01 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 :

L'assemblée municipale fixe les taux d'imposition de l'année 2013 comme suit, en décidant de ne pas appliquer une hausse des taux.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Taux année n -1	Taux année en cours	Bases	Produit
Taxe d'habitation	10.96	10.96	1 364 000	149 494.00
Foncier bâti	16.22	16.22	880 700	142 850.00
Foncier non bâti	41.74	41.74	153 100	63 904.00
			TOTAL	356 248.00

CONVENTION ART DANS LES CHAPELLES POUR QUELVEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une 2^{ème} convention est proposée entre la commune et l'association « L'art dans les chapelles » pour Quelven.

La participation financière de la commune s'élève à 166.29 € et se décompose comme suit :

- part variable de 0.115 € par habitant,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2013.

CRÉATION DU D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIALE DE 1ERE CLASSE AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) avec effet du 1^{er} avril 2013,
- Supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2013,

Le tableau des effectifs du personnel communal titulaire s'établira donc comme suit, à compter du 1^{er} avril 2013 :

Nombre	Grade	Observation
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 30h/35 ^{ème}
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 29h50/35 ^{ème}
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 28h80/35 ^{ème}
1	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps non complet – 30h50/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial d'animation	Temps non complet – 19h50/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial d'animation	Temps non complet – 17h50/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **CRÉER** un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2013,
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2013,
- **FIXER ET APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures trente.